

Lille, le 18 octobre 2023

Objet : Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 et situation spécifique de la région Hauts-de-France

Madame la Députée, Monsieur le Député,

La Fédération hospitalière de France région Hauts-de-France représente les établissements publics hospitaliers et médico-sociaux de la région, soit 177 centres hospitaliers de toutes tailles, EHPAD, et établissements accueillant des personnes en situation de handicap, dans tous les territoires.

La FHF milite pour l'amélioration et le renforcement du service public de santé ; elle défend et valorise ainsi l'action menée par ses établissements adhérents : l'accès aux soins et l'accueil inconditionnel de toutes et tous, la qualité et la continuité de la prise en charge, la permanence des soins, 24H/24, et 365 jours par an.

Porteurs de ces missions républicaines essentielles, leur mobilisation est totale pour répondre aux besoins de santé et d'accompagnement de la population de leurs territoires. **Un engagement sans faille malgré un contexte de crise permanent**, qui n'a fait que s'aggraver depuis la pandémie de Covid-19, et une attractivité en déclin, du fait des nombreuses obligations qu'ils assument seuls.

Dans les Hauts-de-France, où la population est bien plus qu'ailleurs en très grande souffrance sanitaire et sociale, avec des indicateurs chaque année toujours plus dégradés, le besoin en soins et la nécessité de préserver l'offre publique sont ainsi plus que prégnants : ils sont des impératifs. A cela s'ajoute ainsi un réel besoin de péréquation interrégionale, important levier d'égalité territoriale, prenant en compte ces situations spécifiques à notre région.

La révision du Projet Régional de Santé sera publiée au 1^{er} novembre 2023 au plus tard, et a fait l'objet de nombreux mois de travaux avec l'ARS Hauts-de-France, auxquels la FHF Hauts-de-France a participé à chaque étape.

Les objectifs généraux qui y sont développés, mêlant prévention, accès à la santé, et parcours de soins, ne peuvent qu'être approuvés de tous.

Cependant, la FHF Hauts-de-France n'a pas souhaité cautionner les textes du PRS soumis à concertation, en raison du manque de visibilité sur les moyens alloués à leur déclinaison opérationnelle, ne permettant pas d'assurer le maintien d'une offre publique, ni l'accessibilité aux soins que celle-ci garantit pour tous nos concitoyens.

La suite semble nous donner raison... si l'on s'attarde à l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024, et au projet de loi de financement rectificative (PLFRSS) pour 2023.

Nous souhaitons ainsi vous alerter sur la très grande inquiétude qui est la nôtre face à ce projet budgétaire très en deçà des besoins à ce stade, et qui ne répond ni aux enjeux de préservation de l'hôpital public, ni aux défis immenses qui attendent le secteur du Grand Âge.

Le déficit cumulé national des hôpitaux publics atteint un milliard d'euros en 2022, soit le double de son niveau pré-Covid, et 170 M€ d'euros pour les établissements des Hauts-de-France. Ces déficits touchent désormais également 80% des EHPAD publics de la région (77,5% au niveau national), atteignant 44 M€, une situation budgétaire dégradée absolument inédite.

Les établissements subissent en effet un effet ciseau, avec des recettes affectées par un niveau d'activité qui reste toujours inférieur à celui d'avant la crise, tandis que les dépenses explosent, du fait du fort impact de l'inflation, et des mesures liées aux ressources humaines qui restent sous-financées.

Cette dégradation de la situation financière entraîne par répercussion une chute de la Capacité d'Autofinancement (CAF) de ces établissements, laissant craindre, de surcroît, une nouvelle période de sous-investissement.

Face à cette situation, il est absolument nécessaire d'après les estimations de la FHF de rehausser les niveaux de l'ONDAM hospitalier 2024, de 2 Mds€, mais aussi 2023, de 1,9 Md€, les coûts de l'inflation nécessitant déjà seuls un abondement de 1,5 Md€, et une prise en charge immédiate.

La FHF défend également depuis de nombreuses années la création **d'une loi de programmation pluriannuelle pour la Santé comme pour le Grand âge**, qui permettrait la définition d'orientations et d'objectifs concrets, ainsi que des moyens humains et financiers permettant de les atteindre. Un amendement au PLFSS en ce sens permettrait d'engager un tournant décisif.

A court terme, nous demandons également un renouvellement dès 2024 du protocole de pluriannualité du financement des établissements de santé, signé entre l'Etat et les fédérations en février 2020, et arrivé à échéance en décembre 2022.

Sachant l'importance que vous ne manquerez pas d'accorder à ces thématiques essentielles pour nos concitoyens, nous savons pouvoir compter sur vous pour appuyer les propositions de la FHF permettant de garantir l'action des établissements publics.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour échanger sur l'ensemble de ces sujets, ou pour tout élément complémentaire qui vous serait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Rémi PAUVROS
Président de la FHF Hauts-de-France

